



4

Donnez de l'énergie à vos projets

Donner de l'énergie à vos projets _____ **65**
Pas à pas questions d'énergies _____ **67**



Donnez de l'énergie à vos projets

**VOUS CRÉEZ OU REPRENEZ UNE ENTREPRISE ?
EDF ENTREPRISES DONNE DE L'ÉNERGIE À VOS PROJETS !
POUR TROUVER DES SOLUTIONS ADAPTÉES À VOTRE ACTIVITÉ,
EDF ENTREPRISES VOUS ACCOMPAGNE.**

AVEC EDF ENTREPRISES C'EST :

+ De sécurité

Un approvisionnement en électricité et en gaz naturel garanti par un fournisseur à l'échelle européenne.

+ D'expertise

Des conseillers EDF Entreprises vous accompagnent à chaque étape de vos projets: estimation des dépenses d'énergie à renseigner dans votre business plan, besoin d'électricité et de gaz naturel lorsque vous emménagez, pilotage et évolution de vos activités et de vos consommations d'énergie, rénovation de vos locaux, amélioration du confort, de la performance énergétique et valorisation de vos locaux.

+ De proximité

2000 conseillers et vendeurs présents partout en France et des moyens de contact adaptés à votre rythme de vie : téléphone, espace client, applis mobiles, chat.

+ de simplicité

› Un seul et même interlocuteur pour l'électricité* et le gaz naturel*.
› Des services qui simplifient votre gestion : facture électronique, bilan annuel des consommations, suivi de vos consommations sur internet, souscription et paiement en ligne*.

+ De performance

Alerte Dépassement de puissance*, Alerte Dérive de consommation* : si vous le souhaitez, recevez des alertes par courriel ou par fax afin de réagir immédiatement pour adapter votre contrat en offre de marché.

+ De tranquillité

Nos offres d'Assistance Dépannage Electricité, Gaz et plomberie vous garantissent la continuité de vos activités grâce à une intervention sous 3 heures.

+ D'environnement

› Proche des préoccupations des professionnels, EDF Entreprises se mobilise pour aider chacun à maîtriser ses consommations d'énergies dans le respect de l'environnement.
› Optez pour notre offre d'énergie verte : vous bénéficierez d'une électricité d'origine renouvelable et d'un kit de communication pour informer vos clients de votre démarche.

+ D'innovation

EDF Entreprises sécurise les échanges d'informations sur votre espace Client et met à votre disposition sur le site edf.fr/entreprises des magazines d'information, des revues de presse et des témoignages d'entrepreneurs.

Pas à pas questions d'énergies

Ne laissez pas une fuite d'eau noyer votre activité

Offres assistance dépannage électricité, gaz et plomberie*

Pour souscrire appelez le

3022 Service & appel gratuits

edf.fr/entreprises

L'énergie est notre avenir, économisons-la!

* Le service Assistance Dépannage est proposé en partenariat avec Europ Assistance. EDF agit en tant que mandataire d'assurance immatriculé au Registre des Intermédiaires en Assurance (Orias) sous le n° 07 025 771 – Registre des Intermédiaires en Assurance librement accessible au public sur le site www.oriass.fr

1. Être à vos côtés tout au long de votre projet :
Nos conseillers sont à votre écoute **au 30 22**. N'hésitez pas à les contacter. (appel gratuit).

2. Quel type de contrat souscrire ?

Pour choisir au mieux vos contrats d'énergie, vous avez la main ! Vous pouvez faire votre demande sur le site edf.fr/entreprises ou contacter un conseiller qui déterminera avec vous les éléments essentiels de votre contrat comme la puissance électrique nécessaire à vos installations en fonction de vos équipements et de votre activité.

Il pourra vous proposer nos offres d'électricité et de gaz naturel ainsi que des services gratuits qui faciliteront votre gestion : facture électronique, bilan annuel, alertes sur dépassements de puissance ou de consommation*.

3. Mon installation intérieure est-elle conforme aux normes de sécurité en vigueur ?

Une installation en parfait état de marche est indispensable quelle que soit votre activité. Avant de pouvoir être raccordées au réseau public de distribution, les nouvelles installations doivent obtenir

une « attestation de conformité ». Contactez votre conseiller EDF Entreprises si vous envisagez des modifications de votre installation électrique.

4. Comment réduire les risques d'interruption de mon activité ?

EDF Entreprises a conçu en partenariat avec Europ Assistance⁽¹⁾ la gamme assistance dépannage⁽²⁾.

<p>ÉLECTRICITÉ</p> <p>9€ HT / MOIS</p>	<p>ÉLECTRICITÉ + PLOMBERIE</p> <p>15€ HT / MOIS</p>	<p>4 OFFRES POUR RÉPONDRE À VOS BESOINS</p>
<p>GAMME ASSISTANCE DÉPANNAGE</p>		
	<p>ÉLECTRICITÉ + GAZ</p> <p>15€ HT / MOIS</p>	<p>ÉLECTRICITÉ + PLOMBERIE + GAZ</p> <p>19€ HT / MOIS</p>

Le service Assistance Dépannage :

En cas de panne d'électricité provenant de votre installation intérieure ce service vous permet de bénéficier 24H/24 et 7 jours/7

- › d'une assistance téléphonique et du télédiagnostic d'un spécialiste : analyse de la nature de la panne, aide à la résolution et si nécessaire programmation de l'intervention d'un professionnel électricité, Gaz, plomberie ou chaudière à votre local.
- › une intervention rapide 2 à 3H selon la panne : isolation de la panne, remise en service de l'installation, remplacement des pièces défectueuses,
- › une prise en charge des frais⁽³⁾.

⁽¹⁾ EDF S.A au capital de 1 505 133 838 € – 552 081 317 R.C.S. Paris, 22-30, avenue de Wagram 75008 PARIS, Mandataire d'assurance immatriculé au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n°07 025 771 (www.oriass.fr).

⁽²⁾ Le prix du service Assistance Dépannage Electricité est de 9 € HT par mois (prix en vigueur au 01/02/2018).

⁽³⁾ jusqu'à 600 € HT de frais de remplacement de pièces, main d'œuvre et déplacement inclus et 1 mois de garantie sur la prestation réalisée par le dépanneur.



5. Quel éclairage pour valoriser mon activité ?

L'éclairage peut représenter une part importante de la consommation pour certaines activités. C'est notamment le cas des commerces de prêt à porter, des professions libérales ou des salons de beauté. La bonne conception de votre système d'éclairage et l'utilisation de lampes basse consommation, peut vous aider à réaliser des économies sur votre consommation.

L'éclairage d'un commerce commence par l'extérieur : illuminer la vitrine et la façade va inciter les clients à franchir le seuil de votre magasin. L'éclairage est aussi important à l'intérieur : une mise en lumière plus ciblée de certains produits vous permet d'orienter le client et de stimuler l'acte d'achat.

Créer un climat propice à la vente

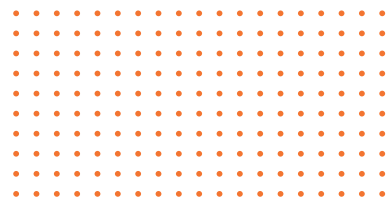
Choisir un bon éclairage est une démarche esthétique et commerciale qui va mettre en valeur le décor et les produits. Cela influe sur le confort et le bien-être de tous et produit un climat propice à la vente.

Réduire vos consommations d'électricité

Repenser votre système d'éclairage peut également vous permettre de faire baisser votre facture d'électricité et d'augmenter vos bénéfices grâce aux économies d'énergie générées. Les nouvelles technologies de lampes et les systèmes de gestion de l'éclairage contribuent à la réduction de vos consommations et du montant de votre facture.

Un investissement à étudier de près

Concevoir l'éclairage d'un magasin est un investissement qui nécessite de prendre en compte les contraintes du lieu et les critères techniques des sources lumineuses choisies (LED, fluorescentes ou à iode métallique).



6. Quel type de chauffe-eau installer ?

Vous aurez le choix entre un chauffe-eau électrique ou gaz naturel. Ces solutions peuvent être complétées par l'utilisation d'un chauffe-eau solaire par exemple. Il peut être indépendant ou associé au chauffage principal du local.

7. Chauffage & climatisation, quelle solution ?

Comme pour l'éclairage, la qualité de l'accueil et le confort des occupants dépendent de la température de votre local.

Lors de l'installation, vous pouvez dissocier le chauffage de la climatisation ou utiliser un système unique (« climatisation réversible ») qui vous apporte du confort en été comme en hiver.

N'hésitez pas à souscrire un contrat d'entretien pour votre climatisation : une installation bien entretenue consomme moins d'énergie et une étanchéité régulièrement contrôlée permet d'éviter le rejet des fluides de la climatisation dans l'atmosphère.

Pour contacter EDF Entreprises, pour en savoir plus sur les offres :
Contactez votre conseiller clientèle par téléphone :

Ile de France
0810 333 433

Ouest
0810 333 683

Grand Centre
0810 333 432

Sud Ouest
0810 333 786



Nord-Ouest
0810 333 668

Est
0810 333 378

Rhône Alpes Auvergne
0810 333 722

Méditerranée
0810 333 633

Découvrez l'application mobile EDF Entreprises, à télécharger gratuitement en utilisant le flash code :



**Rendez-vous sur le site edf.fr/entreprises
Créez votre Espace client directement sur le site edf.fr/entreprises pour :**

- › Accéder à vos factures
- › Payer par prélèvement automatique ou par carte bancaire
- › Suivre vos consommations d'énergies
- › Télécharger et éditer votre Bilan annuel